

N° 6018

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI**portant changement de limites entre les communes
de Bettembourg et de Roeser**

* * *

*(Dépôt: le 20.3.2009)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (13.3.2009).....	1
2) Exposé des motifs	2
3) Texte du projet de loi.....	3
4) Commentaire des articles	6
5) Extraits du registre aux délibérations du conseil communal....	6

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi portant changement de limites entre les communes de Bettembourg et de Roeser.

Château de Berg, le 13 mars 2009

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire,*
Jean-Marie HALSDORF

HENRI

*

EXPOSE DES MOTIFS

Par leurs délibérations respectives des 11 et 18 décembre 2008 les conseils communaux des communes de Bettembourg et de Roeser ont donné leur accord à une modification de leurs limites communales.

Le changement des limites entre les communes de Bettembourg et de Roeser poursuit différents objectifs:

- 1) garantir que la station d'épuration du syndicat intercommunal STEP se trouve intégralement sur le territoire d'une seule commune;
- 2) adapter la situation administrative des lieux-dits „route de Mondorf“ et „route de Livange“ de Roeser à la situation réellement existante;
- 3) rectifier les limites entre les deux communes entre la rue de Livange à Bettembourg et la rue de Bettembourg à Livange.

Le site de la station d'épuration est actuellement situé à cheval sur les territoires des deux communes, ce qui peut donner lieu à des incohérences administratives au regard des réglementations différentes. Il est opportun que la station d'épuration se situe sur le territoire d'une seule commune, en l'occurrence sur le territoire de la commune de Roeser. Les terrains visés (au total de 5 ha 12 a 65 ca) sont cédés par la commune de Bettembourg à la commune de Roeser.

Au lieu-dit „route de Mondorf“ se situe un îlot isolé de la commune de Roeser (Section D de Peppange) qui ne dispose d'aucun raccordement aux infrastructures de la commune de Roeser. Ces parcelles sont toutefois raccordées à la distribution d'eau et à la gestion des déchets de la commune de Bettembourg. Les enfants y résidant sont scolarisés dans la commune de Bettembourg au regard de l'impossibilité de se rendre à l'école centrale de Roeser. Les terrains visés (au total de 1 ha 82 a) sont cédés par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg.

Au lieu-dit „route de Livange“ se situe un îlot isolé de la commune de Roeser (Section C de Livange) qui ne dispose d'aucun raccordement aux infrastructures de la commune de Roeser. La situation des maisons unifamiliales nécessite un redressement des limites communales: en effet, les ménages profitent exclusivement des prestations de service de la commune de Bettembourg et sont considérés comme des administrés de cette commune. Par ailleurs, l'accès aux maisons en question est uniquement possible par la rue de Livange à Bettembourg. Les terrains visés (au total de 1 ha 71 a) sont cédés par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg.

Finalement les limites entre les deux communes sont rectifiées entre la rue de Bettembourg à Livange respectivement la rue de Livange à Bettembourg. A cet effet, la commune de Bettembourg cède des terrains de 42 a à la commune de Roeser et, afin d'équilibrer les cessions de terrain, la commune de Roeser cède des terrains de 2 ha 1 a 65 ca à la commune de Bettembourg.

Il résulte des considérations qui précèdent que ce redressement des limites communales est dans l'intérêt des deux communes et qu'il y a lieu de faire droit à la volonté exprimée par les deux conseils communaux.

Aux termes de l'article 2 de la Constitution les limites des communes ne peuvent être changées qu'en vertu d'une loi. L'article 2 de la loi communale dispose également que la modification des limites communales ne peut se faire que par la loi.

L'intervention du législateur est donc requise pour opérer le changement de limites souhaité entre les communes de Bettembourg et de Roeser.

Le présent projet de loi a pour objet d'effectuer les transferts de surfaces nécessaires. Comme les aires cédées de part et d'autre présentent la même surface, l'équilibre territorial entre les deux communes n'est pas affecté.

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er. Les terrains suivants d'une contenance totale de 5 ha 54 a 65 ca, actuellement situés dans la commune de Bettembourg, Section A de Bettembourg, sont rattachés à la commune de Roeser:

	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
Lot A	Bettembourg	A de Bettembourg	1289/8114	1ha19a00ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1298/8118	81a60ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1299	50a00ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1300	13a80ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1301	4a20ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1302	18a40ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1303/2719	21a90ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1306/1837	12a70ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1307	14a60ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1308	16a40ca
	Bettembourg	A de Bettembourg	1315/8413	50ca
			<i>Sous-total</i>	<i>5ha12a65ca</i>
Lot D	Bettembourg	A de Bettembourg	Etat CFL sans numéro	42a00ca
			Total	5ha54a65ca

tels que ces terrains sont indiqués sur le plan cadastral No 01/01 du 13 novembre 2008 annexé à la présente loi.

Art. 2. Les terrains suivants d'une contenance totale de 5 ha 54 a 65 ca, actuellement situés dans la commune de Roeser, Section D de Peppange et Section C de Livange, sont rattachés à la commune de Bettembourg:

	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
Lot B	Roeser	D de Peppange	1440/1108	71a40ca
	Roeser	D de Peppange	1440/690	41a80ca
	Roeser	D de Peppange	1433/2296	0a19ca
	Roeser	D de Peppange	1433/2295	11a63ca
	Roeser	D de Peppange	1433/2054	13a60ca
	Roeser	D de Peppange	1423/2300	1a05ca
	Roeser	D de Peppange	1423/88	3a50ca
	Domaine public	D de Peppange	sans numéro	38a83ca
			<i>Sous-total lot B</i>	<i>1ha82a00ca</i>
Lot C	Roeser	C de Livange	536/1163	16a05ca
	Roeser	C de Livange	533/1162	30a50ca
	Roeser	C de Livange	533/2028	51a68ca
	Roeser	C de Livange	533/2029	25a92ca
	Roeser	C de Livange	533/1516	3a95ca
	Roeser	C de Livange	533/1515	3a60ca
	Roeser	C de Livange	533/1514	3a60ca

	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
	Roeser	C de Livange	533/1513	3a60ca
	Roeser	C de Livange	533/1506	5a60ca
	Roeser	C de Livange	533/1160	7a00ca
	Roeser	C de Livange	533/1989	3a79ca
	Domaine public	C de Livange	Sans numéro	15a71ca
			<i>Sous-total lot C</i>	<i>1ha71a00ca</i>
Lot E	Roeser	C de Livange	393/1883	5a45ca
	Roeser	C de Livange	393/1884	7a00ca
	Roeser	C de Livange	399/1885	65a60ca
	Roeser	C de Livange	499/1886	1ha01a95ca
	Roeser	C de Livange	Sans numéro domaine public (Etat et Alzette)	21a65ca
			<i>Sous-total lot E</i>	<i>2ha01a65ca</i>
			Total	5ha54a65ca

tels que ces terrains sont indiqués sur le plan cadastral No 01/01 du 13 novembre 2008 annexé à la présente loi.

Art. 3. Les modifications à apporter aux limites communales sont indiquées sur le plan cadastral annexé où les limites communales actuelles sont dressées d'un trait ininterrompu en rose, tandis que les nouvelles limites communales sont dressées d'un trait ininterrompu en jaune.

Les surfaces transférées de la commune de Bettembourg à la commune de Roeser sont marquées par une hachure en couleur turquoise, celles transférées de la commune de Roeser à la commune de Bettembourg par une hachure en couleur rouge.

Lot A	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
1	Bettendorff	A de Bettendorff	1294/0114	1ha3806ca
2	Bettendorff	A de Bettendorff	1294/0118	81a00ca
3	Bettendorff	A de Bettendorff	1294/0120	50a00ca
4	Bettendorff	A de Bettendorff	1307	1a80ca
5	Bettendorff	A de Bettendorff	1307	1a80ca
6	Bettendorff	A de Bettendorff	1307/219	21a00ca
7	Bettendorff	A de Bettendorff	1307/218	21a00ca
8	Bettendorff	A de Bettendorff	1307/187	1a80ca
9	Bettendorff	A de Bettendorff	1307	1a80ca
10	Bettendorff	A de Bettendorff	1307	1a80ca
11	Bettendorff	A de Bettendorff	1307/188	1a80ca
12	Bettendorff	A de Bettendorff	1315/141	1ha2655ca
13	Bettendorff	A de Bettendorff	1315/142	1ha2655ca
14	Bettendorff	A de Bettendorff	1440/1108	71a00ca
15	Roeser	D de Pappange	1440/100	41a00ca
16	Roeser	D de Pappange	1437/296	41a00ca
17	Roeser	D de Pappange	1437/295	41a00ca
18	Roeser	D de Pappange	1437/294	13a00ca
19	Roeser	D de Pappange	1437/290	1a65ca
20	Domaine public	D de Pappange	1427/88	2a00ca
21	Domaine public	D de Pappange	sans numéro	2a00ca
Lot B			Total	2ha2420ca

Lot B	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
21	Roeser	C de Lwange	5131/163	1a67ca
22	Roeser	C de Lwange	5131/162	20a00ca
23	Roeser	C de Lwange	5132/028	51a00ca
24	Roeser	C de Lwange	5132/029	26a00ca
25	Roeser	C de Lwange	5132/116	3a00ca
26	Roeser	C de Lwange	5132/117	3a00ca
27	Roeser	C de Lwange	5132/114	3a00ca
28	Roeser	C de Lwange	5132/113	3a00ca
29	Roeser	C de Lwange	5131/106	9a00ca
30	Roeser	C de Lwange	5131/160	7a00ca
31	Roeser	C de Lwange	5131/189	21a00ca
32	Domaine public	C de Lwange	Sans numéro	15a00ca
Lot C			Total	1ha71a00ca

Lot D	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
33	Bettendorff	A de Bettendorff	Etat CF1, sans numéro	42a00ca
Lot D			Total	42a00ca

Lot E	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
34	Roeser	C de Lwange	392/183	5a00ca
35	Roeser	C de Lwange	399/185	65a00ca
36	Roeser	C de Lwange	399/186	65a00ca
37	Roeser	C de Lwange	499/188	1ha17a55ca
Lot E			Sans numéro	21a00ca
Lot E			Total	2ha14a00ca

Lot F	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
38	Roeser	C de Lwange	Sans numéro	21a00ca
Lot F			Total	21a00ca

Lot G	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
39	Roeser	C de Lwange	Sans numéro	21a00ca
Lot G			Total	21a00ca

Lot H	Commune	Section	Ne cadastrale	Contenance
40	Roeser	C de Lwange	Sans numéro	21a00ca
Lot H			Total	21a00ca



COMMUNE DE BETTENDORFF
1294/012008
1307/188

objet: Changement de labels dans les communes de Bettendorff et de Roeser

départ: 13/11/2008 13:00

signature: [Signature]

1307/188	1307/189	1307/190	1307/191	1307/192	1307/193	1307/194

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1er.

Cet article précise les terrains qui sont transférés de la commune de Bettembourg vers la commune de Roeser.

Article 2.

Cet article énumère les terrains de la commune de Roeser qui sont désormais rattachés à la commune de Bettembourg.

Article 3.

Le principe de l'échange territorial étant posé par les articles 1er et 2, l'article 3 a pour objet d'identifier les aires échangées et les changements de limites sur le plan cadastral annexé.

*

EXTRAITS DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE DE BETTEMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 11 décembre 2008

Date de l'annonce publique: 3 décembre 2008

Date de la convocation des conseillers: 3 décembre 2008

Présents: Messieurs Roby BIWER, bourgmestre; Guy FRANTZEN et Gast MOLLING, échevins; Jeannot MICHELY, Arthur BESCH, Gusty GRAAS, Fränz D'ONGHIA, conseillers; Messieurs Laurent ZEIMET et Claude FOURNEL, conseillers; Mesdames Josée LORSCHÉ et Sylvie JANSÀ, conseillères, Monsieur René BIRGEN, conseiller; Monsieur Jean-Marie MRECHES, secrétaire.

Excusés: Madame Christine DOERNER, conseillère.

Point de l'ordre du jour No: 6.1

Objet: Changements de limites entre les communes de Bettembourg et de Roeser – délibération concordante

Le conseil communal,

Oui les explications de Monsieur le bourgmestre au sujet du changement des limites territoriales entre les communes de Bettembourg et de Roeser;

Vu les délibérations concordantes des collèges échevinaux des communes de Bettembourg et de Roeser du 13 novembre 2008;

Considérant que les collèges échevinaux des communes de Bettembourg et de Roeser manifestent leur intérêt à procéder aux changements des limites entre les communes aux lieux-dits suivants:

a) Station d'épuration intercommunale du Syndicat STEP

Considérant qu'actuellement le site de la station d'épuration est situé à cheval sur les territoires des communes de Bettembourg et de Roeser;

Considérant que pour éviter des incohérences administratives dues à des réglementations différentes, il appert que le site de la station d'épuration doit se situer sur le territoire d'une seule commune;

Considérant qu'il y a donc lieu de redresser les limites des deux communes de façon à garantir que la station d'épuration se trouve intégralement sur le territoire de la commune de Roeser;

Que partant les terrains suivants seraient à céder par la commune de Bettembourg à la commune de Roeser, à savoir:

<i>Lot A</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
1	Bettembourg	A de Bettembourg	1289/8114	1ha19a00ca
2	Bettembourg	A de Bettembourg	1298//8118	81a60ca
3	Bettembourg	A de Bettembourg	1299	50a00ca
4	Bettembourg	A de Bettembourg	1300	13a80ca
5	Bettembourg	A de Bettembourg	1301	4a20ca
6	Bettembourg	A de Bettembourg	1302	18a40ca
7	Bettembourg	A de Bettembourg	1303/2719	21a90ca
8	Bettembourg	A de Bettembourg	1306/1837	12a70ca
9	Bettembourg	A de Bettembourg	1307	14a60ca
10	Bettembourg	A de Bettembourg	1308	16a40ca
11	Bettembourg	A de Bettembourg	1315/8413	50ca
12	Bettembourg	A de Bettembourg	1315/8414	1ha59a55ca
Lot A			Total	5ha12a65ca

b) lieu-dit „route de Mondorf“

Considérant qu'il s'agit actuellement d'un filot isolé de la commune de Roeser, Section D de Peppange qui ne dispose d'aucun raccordement aux infrastructures de la commune de Roeser;

Que par contre les parcelles sont raccordées à la distribution d'eau et à la gestion des déchets de la commune de Bettembourg;

Considérant que du point de vue géographique, il y a souvent confusion pour les visiteurs et fournisseurs entre l'adresse administrative et la réalité sur le terrain;

Considérant que les maisons d'habitation voisines sont dans la même situation;

Considérant que les enfants y résidant sont scolarisés dans la commune de Bettembourg, vu l'impossibilité de se rendre à l'école centrale de Roeser;

Considérant que les collèges échevinaux de Bettembourg et de Roeser ont convenu de proposer une rectification des limites des deux communes afin de redresser, d'améliorer et d'adapter la situation administrative à la situation réellement existante;

Considérant qu'à cet effet les terrains suivants seraient cédés par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg, à savoir:

<i>Lot B</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
13	Roeser	D de Peppange	1440/1108	71a40ca
14	Roeser	D de Peppange	1440/690	41a80ca
15	Roeser	D de Peppange	1433/2296	0a19ca
16	Roeser	D de Peppange	1433/2295	11a63ca
17	Roeser	D de Peppange	1433/2054	13a60ca

<i>Lot B</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
18	Roeser	D de Peppange	1423/2300	1a05ca
19	Roeser	D de Peppange	1423/88	3a50ca
				1ha43a17ca
20	Domaine public	D de Peppange	sans numéro	38a83ca
Lot B			Total	1ha82a00ca

c) lieu-dit „route de Livange“

Considérant que la situation des maisons unifamiliales, complètement coupées des infrastructures de la commune de Roeser par le chemin de fer, et dont l'accès est uniquement possible par la rue de Livange à Bettembourg, nécessite un redressement des limites communales;

Considérant que les ménages profitent exclusivement des prestations de service de la commune de Bettembourg et sont considérés comme des administrés de la commune de Bettembourg;

Considérant qu'il s'agit également d'un îlot isolé de la commune de Roeser, Section C de Livange qui ne dispose d'aucun raccordement aux infrastructures de la commune de Roeser;

Que par contre les parcelles sont raccordées à la distribution d'eau et à la gestion des déchets de la commune de Bettembourg;

Considérant que du point de vue géographique, il y a souvent confusion pour les visiteurs et fournisseurs entre l'adresse administrative et la réalité sur le terrain;

Considérant que les enfants habitant les maisons en question sont scolarisés dans la commune de Bettembourg, vu l'impossibilité de se rendre à l'école centrale de Roeser;

Considérant que les collèges échevinaux de Bettembourg et de Roeser ont convenu de proposer une rectification des limites afin de tenir compte d'une situation réellement existante depuis des décennies;

Considérant que les terrains suivants seraient cédés par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg, à savoir:

<i>Lot C</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
21	Roeser	C de Livange	536/1163	16a05ca
22	Roeser	C de Livange	533/1162	30a50ca
23	Roeser	C de Livange	533/2028	51a68ca
24	Roeser	C de Livange	533/2029	25a92ca
25	Roeser	C de Livange	533/1516	3a95ca
26	Roeser	C de Livange	533/1515	3a60ca
27	Roeser	C de Livange	533/1514	3a60ca
28	Roeser	C de Livange	533/1513	3a60ca
29	Roeser	C de Livange	533/1506	5a60ca
30	Roeser	C de Livange	533/1160	7a00ca
31	Roeser	C de Livange	533/1989	3a79ca
			Sous-total	1ha55a29ca
32	Domaine public	C de Livange	Sans numéro	15a71ca
Lot C			Total	1ha71a00ca

**d) changement des limites entre Bettembourg
et Livange – terrains à céder par la commune de
Bettembourg à la commune de Roeser**

Considérant que les collègues échevinaux des communes de Bettembourg et Roeser proposent de rectifier également les limites entre les deux communes entre la rue de Livange à Bettembourg et la rue de Bettembourg à Livange et de rattacher les parcelles suivantes à la commune de Roeser, à savoir:

<i>Lot D</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
33	Bettembourg	A de Bettembourg	Etat CFL sans numéro	42a00ca
Lot D			Total	42a00ca

**e) changement des limites entre Bettembourg
et Livange – terrains à céder par la commune de
Roeser à la commune de Bettembourg**

Considérant qu'afin d'équilibrer les cessions de terrains ci-dessus, la commune de Roeser propose de rattacher les parcelles suivantes à la commune de Bettembourg, à savoir:

<i>Lot E</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
34	Roeser	C de Livange	393/1883	5a45ca
35	Roeser	C de Livange	393/1884	7a00ca
36	Roeser	C de Livange	399/1885	65a60ca
37	Roeser	C de Livange	499/1886	1ha01a95ca
38	Roeser	C de Livange	Sans numéro domaine public (Etat et Alzette)	21a65ca
Lot E			Total	2ha01a65ca

Considérant que les modifications de limites territoriales recensées ci-dessus sont relevées dans le plan annexé faisant partie intégrante de la présente délibération;

Considérant que l'échange se fera sans soulte;

Considérant que les frais de transcription seront partagés à parts égales;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 modifiée, et notamment l'article 2;

Après délibération

Décide à l'unanimité des voix

d'entamer les procédures en vue du changement des limites communales aux endroits indiqués sur base des dispositions prévues par l'article 2 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 d'après le résumé ci-après:

<i>Terrains à céder par la commune de Bettembourg à la commune de Roeser (A + D)</i>		<i>Terrains à céder par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg (B + C + E)</i>	
Station d'épuration STEP et domaine public compris	5ha12a65ca	lieu-dit „route de Mondorf“ domaine public compris	1ha82a00ca
		Lieu-dit „route de Livange“ domaine public compris	1ha71a00ca
Lieu-dit „route de Livange“ domaine public compris	42a00ca	Entre Bettembourg et Livange domaine public compris	2ha01a65ca
Total à céder à Roeser	5ha54a65ca	Total à céder à Bettembourg	5ha54a65ca

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Bettembourg, le 13 janvier 2009

Le Bourgmestre,
Roby BIWER

Le Secrétaire Communal,
Jean-Marie MRECHES

*

COMMUNE DE ROESER

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 18 décembre 2008

Date de l'annonce publique: 12 décembre 2008*Date de la convocation des conseillers:* 12 décembre 2008

<i>Membres présents</i>	<i>Fonction</i>
Jungen	Bourgmestre
Ferro-Ruckert, Quintus-Schanen	Echevins
Dostert-Wagener, Schleck, Reiter, Reding, Klein-Hoffmann, Frantz, Pesch-Dondelinger	Conseillers
Inglebert	Secrétaire
<i>Membre(s) absent(s) excusé(s)</i>	
Schneider	Conseiller

Point No 3.0*Objet* Changements de limites entre les communes de Bettembourg et de Roeser – délibération concordante***Le conseil communal,***

Où les explications du bourgmestre au sujet du changement des limites territoriales entre les communes de Bettembourg et de Roeser;

Vu les délibérations concordantes des collègues échevinaux des communes de Bettembourg et de Roeser du 13 novembre 2008;

Considérant que les collègues échevinaux des communes de Bettembourg et de Roeser manifestent leur intérêt à procéder aux changements des limites entre les communes aux lieux-dits suivants:

a) Station d'épuration intercommunale du Syndicat STEP

Considérant qu'actuellement le site de la station d'épuration est situé à cheval sur les territoires des communes de Bettembourg et de Roeser;

Considérant que pour éviter des incohérences administratives dues à des réglementations différentes, il appert que le site de la station d'épuration doit se situer sur le territoire d'une seule commune;

Considérant qu'il y a donc lieu de redresser les limites des deux communes de façon à garantir que la station d'épuration se trouve intégralement sur le territoire de la commune de Roeser;

Que partant les terrains suivants seraient à céder par la commune de Bettembourg à la commune de Roeser, à savoir:

<i>Lot A</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
1	Bettembourg	A de Bettembourg	1289/8114	1ha19a00ca
2	Bettembourg	A de Bettembourg	1298/8118	81a60ca
3	Bettembourg	A de Bettembourg	1299	50a00ca
4	Bettembourg	A de Bettembourg	1300	13a80ca
5	Bettembourg	A de Bettembourg	1301	4a20ca

<i>Lot A</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
6	Bettembourg	A de Bettembourg	1302	18a40ca
7	Bettembourg	A de Bettembourg	1303/2719	21a90ca
8	Bettembourg	A de Bettembourg	1306/1837	12a70ca
9	Bettembourg	A de Bettembourg	1307	14a60ca
10	Bettembourg	A de Bettembourg	1308	16a40ca
11	Bettembourg	A de Bettembourg	1315/8413	50ca
12	Bettembourg	A de Bettembourg	1315/8414	1ha59a55ca
Lot A			Total	5ha12a65ca

b) lieu-dit „route de Mondorf“

Considérant qu'il s'agit actuellement d'un îlot isolé de la commune de Roeser, Section D de Peppange qui ne dispose d'aucun raccordement aux infrastructures de la commune de Roeser;

Que par contre les parcelles sont raccordées à la distribution d'eau et à la gestion des déchets de la commune de Bettembourg;

Considérant que du point de vue géographique, il y a souvent confusion pour les visiteurs et fournisseurs entre l'adresse administrative et la réalité sur le terrain;

Considérant que les maisons d'habitation voisines sont dans la même situation;

Considérant que les enfants y résidant sont scolarisés dans la commune de Bettembourg, vu l'impossibilité de se rendre à l'école centrale de Roeser;

Considérant que les collègues échevinaux de Bettembourg et de Roeser ont convenu de proposer une rectification des limites des deux communes afin de redresser, d'améliorer et d'adapter la situation administrative à la situation réellement existante;

Considérant qu'à cet effet les terrains suivants seraient cédés par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg, à savoir:

<i>Lot B</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
13	Roeser	D de Peppange	1440/1108	71a40ca
14	Roeser	D de Peppange	1440/690	41a80ca
15	Roeser	D de Peppange	1433/2296	0a19ca
16	Roeser	D de Peppange	1433/2295	11a63ca
17	Roeser	D de Peppange	1433/2054	13a60ca
18	Roeser	D de Peppange	1423/2300	1a05ca
19	Roeser	D de Peppange	1423/88	3a50ca
				1ha43a17ca
20	Domaine public	D de Peppange	sans numéro	38a83ca
Lot B			Total	1ha82a00ca

c) lieu-dit „route de Livange“

Considérant que la situation des maisons unifamiliales, complètement coupées des infrastructures de la commune de Roeser par le chemin de fer, et dont l'accès est uniquement possible par la rue de Livange à Bettembourg, nécessite un redressement des limites communales;

Considérant que les ménages profitent exclusivement des prestations de service de la commune de Bettembourg et sont considérés comme des administrés de la commune de Bettembourg;

Considérant qu'il s'agit également d'un îlot isolé de la commune de Roeser, Section C de Livange qui ne dispose d'aucun raccordement aux infrastructures de la commune de Roeser;

Que par contre les parcelles sont raccordées à la distribution d'eau et à la gestion des déchets de la commune de Bettembourg;

Considérant que du point de vue géographique, il y a souvent confusion pour les visiteurs et fournisseurs entre l'adresse administrative et la réalité sur le terrain;

Considérant que les enfants habitant les maisons en question sont scolarisés dans la commune de Bettembourg, vu l'impossibilité de se rendre à l'école centrale de Roeser;

Considérant que les collèges échevinaux de Bettembourg et de Roeser ont convenu de proposer une rectification des limites afin de tenir compte d'une situation réellement existante depuis des décennies;

Considérant que les terrains suivants seraient cédés par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg, à savoir:

<i>Lot C</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
21	Roeser	C de Livange	536/1163	16a05ca
22	Roeser	C de Livange	533/1162	30a50ca
23	Roeser	C de Livange	533/2028	51a68ca
24	Roeser	C de Livange	533/2029	25a92ca
25	Roeser	C de Livange	533/1516	3a95ca
26	Roeser	C de Livange	533/1515	3a60ca
27	Roeser	C de Livange	533/1514	3a60ca
28	Roeser	C de Livange	533/1513	3a60ca
29	Roeser	C de Livange	533/1506	5a60ca
30	Roeser	C de Livange	533/1160	7a00ca
31	Roeser	C de Livange	533/1989	3a79ca
			Sous-total	1ha55a29ca
32	Domaine public	C de Livange	Sans numéro	15a71ca
Lot C			Total	1ha71a00ca

**d) changement des limites entre Bettembourg
et Livange – terrains à céder par la commune de
Bettembourg à la commune de Roeser**

Considérant que les collèges échevinaux des communes de Bettembourg et Roeser proposent de rectifier également les limites entre les deux communes entre la rue de Livange à Bettembourg et la rue de Bettembourg à Livange et de rattacher les parcelles suivantes à la commune de Roeser, à savoir:

<i>Lot D</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
33	Bettembourg	A de Bettembourg	Etat CFL sans numéro	42a00ca
Lot D			Total	42a00ca

**e) changement des limites entre Bettembourg
et Livange – terrains à céder par la commune de
Roeser à la commune de Bettembourg**

Considérant qu'afin d'équilibrer les cessions de terrains ci-dessus, la commune de Roeser propose de rattacher les parcelles suivantes à la commune de Bettembourg, à savoir:

<i>Lot E</i>	<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>No cadastral</i>	<i>Contenance</i>
34	Roeser	C de Livange	393/1883	5a45ca
35	Roeser	C de Livange	393/1884	7a00ca
36	Roeser	C de Livange	399/1885	65a60ca
37	Roeser	C de Livange	499/1886	1ha01a95ca
38	Roeser	C de Livange	Sans numéro domaine public (Etat et Alzette)	21a65ca
Lot E			Total	2ha01a65ca

Considérant que les modifications de limites territoriales recensées ci-dessus sont relevées dans le plan annexé faisant partie intégrante de la présente délibération;

Considérant que l'échange se fera sans soulte;

Considérant que les frais de transcription seront partagés à parts égales;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération;

Décide à l'unanimité des voix

D'entamer les procédures en vue du changement des limites communales aux endroits indiqués sur base des dispositions prévues par l'article 2 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 d'après le résumé ci-après:

<i>Terrains à céder par la commune de Bettembourg à la commune de Roeser (A + D)</i>		<i>Terrains à céder par la commune de Roeser à la commune de Bettembourg (B + C + E)</i>	
Station d'épuration STEP et domaine public compris	5ha12a65ca	Lieu-dit „route de Mondorf“ domaine public compris	1ha82a00ca
		Lieu-dit „route de Livange“ domaine public compris	1ha71a00ca
Lieu-dit „route de Livange“ domaine public compris	42a00ca	Entre Bettembourg et Livange domaine public compris	2ha01a65ca
Total à céder à Roeser	5ha54a65ca	Total à céder à Bettembourg	5ha54a65ca

En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour expédition conforme

Roeser, le lundi 29 décembre 2008

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

